

Déclaration CFDT au CE du 21 décembre

Monsieur le Directeur,
Mesdames, messieurs

Vous nous avez convoqué à ce CE qui, outre les points habituels d'information, nous permet de vous exprimer en ce début de séance les attentes des élus CFDT.

Tout d'abord, lors de la réunion de la commission centrale de suivi du PSE, le DDTE, M. De Taillac, a demandé à la Direction centrale de se mettre en conformité avec la législation relative au recours à l'intérim. Nous attendons que vous nous remettiez toutes les informations conformément à l'article L432-4-1. Nous exigeons la présentation de documents synthétiques précisant les noms des intérimaires dans nos murs, les dates d'entrée et de sortie, le motif du recours à l'intérim, l'accès aux contrats passés entre Nexter et les sociétés d'intérim et la qualification et diplômes exigés pour ces contrats. Nous considérons que les deux seuls motifs de recours à l'intérim possible sont, soit le remplacement de personnels absents, soit un surcroît de travail temporaire. Faut-il vous rappeler qu'après un plan social, il existe aussi des règles qui vous obligent de consulter le CE et de lui fournir les éléments d'appréciation en cas de recours à des contrats temporaires durant toute l'année qui suit la date de fin du plan ? Faut-il aussi vous signaler que dans ces conditions, l'emploi d'intérimaires sur des postes pérennes est illégal ? Cela signifie clairement que vous ne pouvez, contrairement à ce que vous envisagez, démarrer le programme VBCI avec 10 intérimaires, programme qui a servi de support à la cible d'effectifs du plan «Giat 2006» et qui constitue le programme phare de la production des années à venir. Comprenez aussi qu'avec une cible de 60 emplois inférieurs à celle prévue, nous soyons exigeants sur ce point ! **Aussi, nous vous demandons de revoir votre copie et de vous mettre en conformité avec les textes, surtout après que le DDTE ait apporté son avis et vous l'ait demandé.** Sachez que nous serons très attentifs à votre présentation sur ce point !

L'autre sujet inscrit à l'ordre du jour de ce CE et qui nous tient également à cœur est celui des désinvestissements. Ce n'est pas vraiment une surprise pour nous de vous voir aujourd'hui nous présenter le désinvestissement des moyens de peinture, de métrologie et de traitements thermiques. Tout

ceci a été soigneusement préparé depuis longtemps selon la méthode bien connue du tarissement de la charge, après l'avoir placée à l'extérieur ou tout simplement abandonnée. M. Guillet, nous vous le disons tout net, tout ceci est un véritable gâchis que nous aurions pu, en s'y prenant différemment, sans doute éviter, ou pour le moins en limiter les dégâts. Aujourd'hui, le siège vous demande d'en finir avec ces «verrues» au milieu du bâtiment Leclerc et vous faites finalement le sale boulot !

Concernant le désinvestissement des moyens de la peinture composants, nous vous demandons de nous préciser comment vous comptez assurer la peinture des produits futurs (VBCI : caisse, carapace et ouvrants, Caesar, BV, etc...) et quels investissements vous envisagez. Au passage, nous vous demandons que le fruit du désinvestissement soit réemployé à l'investissement de moyens de manutention et de peinture côté peinture finale.

S'agissant maintenant du désinvestissement des moyens de TT, nous y sommes opposés et nous vous demandons de reporter ce point à un prochain CE. En effet, lors du Comité de site du 20 novembre, nous avons évoqué ce sujet, sachant que nous serions rapidement confrontés à ce désinvestissement. Notre idée est la suivante : conserver sur le bassin Roannais une activité TT, plutôt que de tout mettre à la ferraille ou bien encore de vendre à bas prix ces moyens à des entrepreneurs stéphanois, comme vous vous y préparez. Cela signifie qu'au delà de l'arrêt de cette activité que vous nous proposez, nous estimons qu'un travail de rapprochement avec des industriels roannais peut être entrepris de manière à envisager le possible maintien d'une telle activité dans notre bassin d'emplois. **Nous vous demandons donc de vous saisir de cette suggestion et d'engager le débat avec les acteurs locaux pour sauver cette activité.** Ce n'est là que bon sens et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de suspendre ce désinvestissement quelques semaines, le temps de mener cette prospection. Vendredi 15 décembre, le PDG intervenait à Toulouse à l'occasion des 20 ans de la DIRRDE, sur la situation de Roanne. Il a été interpellé par la personne qui remplaçait, à cette occasion, M. Nicolin sur le nécessaire investissement de Nexter dans la dynamique économique du bassin d'emploi Roannais. Selon nos informations, M. Vigneron n'a pas refusé ce principe... raison de plus pour ne pas refuser cette proposition !

A ce stade de notre déclaration, nous avons parlé de la production, mais nous voulons vous dire également que d'autres secteurs comme le BE, DSC, mais aussi l'organisation des flux des productions à venir nous apparaissent tout autant importants. Si nous avons conscience des énormes évolutions à venir compte tenu du fait que la stratégie d'entreprise est d'orienter le centre vers l'ingénierie et la vente de services qu'il nous faut proposer aux clients, il nous semble opportun que lors d'un prochain CE, une présentation nous soit faite sur ce sujet avec ce que cela suppose en terme d'évolutions de compétences et de création de nouveaux métiers.

Nous voulons vous dire aussi que nous avons apprécié l'action que vous avez menée en direction des salariés de DEA pour leur permettre de connaître précisément leur prochaine affectation. De la même manière, nous pensons qu'il faut associer l'ensemble des personnels aux perspectives de

charge et à la transformation du centre de Roanne en lignes de produits. Tout ceci génère des besoins de formation ou d'adaptation de nombreux salariés. A ce sujet, compte tenu des éléments présentés au cours de la commission formation et de la nécessité d'affiner les besoins 2007 par secteur d'activité, nous demandons la tenue d'une nouvelle commission en janvier sur la base des données tirées de la présentation du budget 2007 qui, nous l'espérons aussi sera enfin à l'ordre du jour du CE de janvier.

Pour terminer, nous parlerons «économies». Il nous semble en effet important de mettre les moyens nécessaires au chauffage des locaux des salariés et d'éviter, après avoir fait appel à des sociétés de déménagement, que ce soient les salariés qui aient eux-mêmes à assurer leur propre transfert du mobilier !

Merci de votre attention !

Intérimaires...

La Direction fournit des informations aux élus, annonce l'embauche de 6 personnes en janvier et en prévoit au soudage du VBCI en 2007 !

Depuis plusieurs semaines, la CFDT mène une action à tous les niveaux pour permettre l'embauche des intérimaires actuellement employés sur le centre. Après une intervention de la CFDT en Conseil d'Administration et l'interpellation du Directeur départemental du travail des Yvelines présent à la Commission de suivi centrale du PSE par le délégué central CFDT, **ce jour, la Direction de Roanne a présenté les informations relatives aux contrats d'intérimaires en cours (40 personnes), ouvrant la possibilité pour les élus d'accéder aux contrats passés entre Nexter et les sociétés d'intérim.** Elle a également précisé qu'elle procédait actuellement à **l'embauche en CDI de 6 d'entre eux :**

- 3 à DEA,
- 1 à la peinture
- 2 à Finances-Gestion

Elle a par ailleurs ajouté qu'elle étudiait des perspectives pour permettre aux intérimaires employés à la peinture dont le contrat arrive à terme fin décembre de poursuivre une activité.

Interpellée par la CFDT sur l'emploi d'intérimaires que la Direction prévoit à la soudure du VBCI, **M. Guillet a déclaré qu'il avait adressé au siège une demande d'embauche de quelques soudeurs précisant que ce point sera abordé lors de la réunion prévue en central le 12 janvier prochain.**

La CFDT poursuit son action, notamment en direction des services RH, DSC et autres pour que les actuels salariés employés en intérim soient eux aussi intégrés à l'effectif du centre !

Les interventions de la CFDT portent leurs fruits et plusieurs salariés intérimaires ont aujourd'hui en main un contrat à durée indéterminée avec tout ce qu'il représente également en matière de protection sociale et d'accès aux activités sociales et culturelles du Comité d'Etablissement. Elle entend poursuivre son action après les fêtes, une petite pause pour tous étant de mise, après l'obtention de ces premiers résultats !

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Dernière minute : La loi relative aux OSD a été votée au Sénat, ce qui signifie que ceux-ci seront bien salariés à part entière des filiales pour une durée indéterminée !

Un CCE d'UES est programmé le 19 janvier (avec la participation de représentants de Luchaire).